



Rappel des règles de valorisation (SIGAPS) des publications scientifiques

1 - Principes généraux de publication dans SIGAPS

Le logiciel SIGAPS (Système d'Interrogation, de Gestion et d'Analyse des Publications Scientifiques) permet de recenser l'ensemble de la production scientifique des professionnels rémunérés par le CHU et donne lieu à un score par chercheur, par équipe et par établissement.

Le score de l'établissement, calculé sur les 4 dernières années, conditionne le niveau de dotation MERRI versé chaque année au CHU en contrepartie de son effort de recherche. Attention, dans le calcul des indicateurs MERRI par la DGOS, ne sont comptabilisées que les publications de type **Journal Article, Review et Editorial**.

2 – Conditions à respecter

Les publications doivent être référencées dans la base Medline (sur le serveur PubMed).

Le publiant doit être rémunéré par l'établissement. Ses publications doivent avoir été validées manuellement par ses soins. L'institution peut procéder à une validation « administrateur » mais la validation manuelle l'emportera en cas de revendication d'un même signataire par plusieurs établissements : la seule validation réellement efficace est celle effectuée par le chercheur lui-même, ne serait-ce que pour éviter les risques d'erreur liés à des homonymies.

3 – Modalités de calcul – Score Fractionnaire

Depuis 2021, le score SIGAPS est un score dit « fractionnaire ». Il mesure la contribution de chaque auteur.

Le nombre de points attribués par publication dépend de la catégorie de la revue dans laquelle elle est publiée (classée en fonction de sa notoriété - son impact factor - et par discipline) et de la position de l'auteur parmi les autres signataires de l'article (déterminée en fonction de sa contribution scientifique).

$$\text{Score SIGAPS} = \frac{\text{Rang de la revue} \times \text{Position de l'Auteur}}{\text{Somme des coefficients de Position de l'ensemble des Auteurs}}$$

Pondération des revues scientifiques en fonction de leur rang

- Revue de rang A+ : **14**
(A+ = NEJM, JAMA, BMJ, The Lancet, Nature, Science)
- Revue de rang A : **8**
- Revue de rang B : **6**
- Revue de rang C : **4**
- Revue de rang D : **3**
- Revue de rang E : **2**
- Revue non classée par l'ISI* : **1**
*Institute for Scientific Information

Position	Coefficient
1 ^{er} auteur	4
2 ^{ème} auteur	3
3 ^{ème} auteur	2
Autre position	1
Avant dernier auteur	3
Dernier auteur	4

Attention, les coefficients de positions ne s'appliquent qu'en fonction d'un nombre minimum d'auteurs.

1 signataire = 1^{er} auteur

2 signataires = 1^{er} et 2^{ème} auteurs

3 signataires = 1^{er}, 2^{ème} et dernier auteurs

4 signataires = 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et dernier auteurs

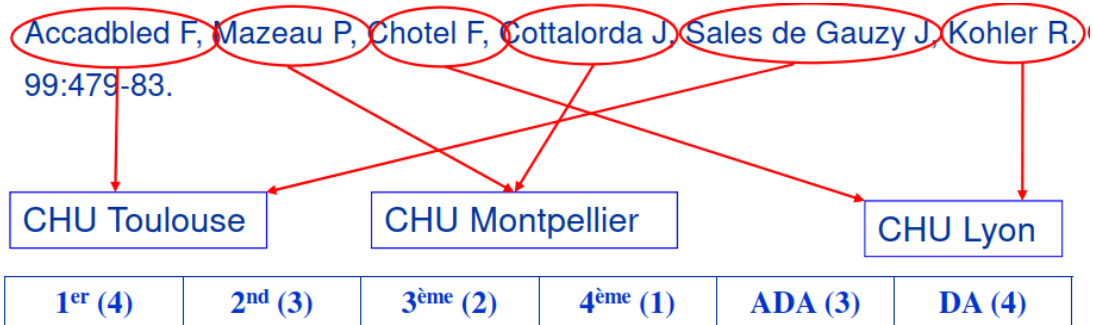
5 signataires = 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et dernier auteur

6 signataires = 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, avant-dernier et dernier auteur

Exemple : article paru dans OTSR, revue classée en rang D, avec une pondération à 3 points.

Induced-membrane femur reconstruction after resection of bone malignancies: three cases of massive graft resorption in children; Orthop Traumatol Surg Res. 2013

Auteurs :



Somme des coefficients de position = 17

Score individuel :

$$\text{Score SIGAPS pour le Pr. Cottalorda} = \frac{3 \times 4}{17}$$

$$\text{Score SIGAPS pour le Dr Kohler} = \frac{3 \times 4}{17}$$

Score pour la structure d'appartenance = Somme des scores individuels des chercheurs de la structure

$$\text{Score SIGAPS pour le CHU de Toulouse} = \frac{3 \times (4 + 3)}{17}$$

$$\text{Score SIGAPS pour le CHU de Montpellier} = \frac{3 \times (3 + 1)}{17}$$

$$\text{Score SIGAPS pour le CHU de Lyon} = \frac{3 \times (2 + 4)}{17}$$

$$\text{Score SIGAPS pour le CHU de Toulouse} = \frac{3 \times (4 + 3)}{17}$$

**Il appartient à chacun de veiller à la juste valorisation de sa contribution scientifique,
en conformité avec les règles de déontologie scientifique en vigueur.**